

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | Comprend du texte en anglais.
Pagination continue. | |

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. XV

MONTRÉAL. JUIN 1896

No 2

SOMMAIRE.

NÉCROLOGIE.—ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Erection de municipalités scolaires—Nominations diverses, etc.—Conférence d'Instituteurs.—**PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT** : Education physique : *Exercice et santé*—Composition : *Si vous voulez faire de grandes choses, ne négligez pas les petites.*—*L'exactitude en tout, le défaut opposé*—Leçons de choses : *La pluie*—Dictées d'orthographe usuelle—Phrases à corriger—Théorèmes d'arithmétique—Exercices de calcul.—**TRIBUNE LIBRE** : Problèmes à résoudre.—**LECTURE POUR TOUS** : L'éducation des femmes dans la province de Québec—Variétés—Pensées diverses.—**BIBLIOGRAPHIE** : Publications reçues.—**CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.**—ANNONCES.

NÉCROLOGIE

FEU M. MOÏSE GUÉRIN.

(Décédé le 24 mai 1896.)

La mort, toujours implacable et cruelle dans l'œuvre si lugubre que sans trêve elle poursuit au milieu de nous, vient d'enlever à la juste considération de ses confrères dans l'enseignement, M. Moïse Guérin, jeune instituteur de talent et de beaucoup de mérite.

M. Moïse Guérin, né à St-Constant, en 1866, fréquenta d'abord l'école de son village jusqu'à l'âge de seize ans, époque à laquelle il fut admis à l'École Normale Jacques-Cartier (Montréal).

Il suivit avec succès les différents cours qui sont donnés dans cette institu-

tion, où se forment ceux qui se destinent sérieusement à la carrière de l'enseignement.

Muni d'un brevet pour école académique, M. Guérin accepta avec empressement, à sa sortie de l'École Normale Jacques-Cartier, la position d'instituteur pour l'école modèle du village des Cèdres, position qu'il abandonna en 1890, pour prendre la direction de l'académie des garçons, à Louiseville.

Son séjour, dans ce dernier endroit, ne fut pas long, car l'année suivante il devint professeur, puis assistant-principal de l'Académie commerciale catholique de Montréal, charge qu'il occupa jusqu'au moment où la maladie ne lui permit plus de travailler.

Dans ces différentes situations, M. Guérin a toujours su mériter l'estime de ses supérieurs et se gagner facilement le respect et l'affection de ses élèves.

Ponctuel en tout, remplissant scrupuleusement chaque jour son devoir, aimant le travail et l'étude, d'un commerce doux et sympathique avec ses confrères, tel était celui dont nous regrettons si vivement le départ, au moment même où tout devait naturellement le porter à aimer davantage sa profession, quand un jour des symptômes inquiétants, ceux de la consommation, se manifestèrent chez lui.

Malheureusement, ce mal si terrible

fit, malgré tout l'art du médecin, de tels progrès, que tout travail dut bientôt lui être interdit.

Hélas! repos, soins, prières, tout fut inutile, et le 24 mai dernier, quoique âgé seulement de 29 ans et quelques mois, il succombait au mal intraitable, ou plutôt, muni qu'il était des secours et des consolations qu'apporte à toute âme qui souffre notre divine religion, il nous quittait à cet âge où l'on forme bien des projets d'avenir, où l'on fait encore des rêves pleins d'attraits, il nous quittait, dis-je, accompagné de ses mérites et de ses vertus, pour un monde meilleur, où il jouira bientôt, sinon déjà, du bien qu'il a pu faire ici-bas.

Feu M. Guérin laisse une épouse et un fils, au malheur desquels nous sympathisons de tout cœur.

N. B.,

Instituteur.

M. GUILLAUME-HENRI TÉTRAULT.

Les funérailles de M. Guérin n'avaient pas encore eu lieu, que la mort nous enlevait une autre victime, M. Guillaume-Henri Tétrault.

M. Tétrault a succombé le 26 de mai dernier, à l'âge relativement peu avancé de cinquante ans sept mois et vingt-trois jours. Il était né à Granby, comté de Shefford.

Après avoir suivi les cours de l'école modèle de Saint-Césaire, où il reçut une bonne instruction élémentaire, il vint à Montréal suivre ceux de l'École Normale Jacques-Cartier. Il sortit de cette institution porteur du diplôme d'école modèle, entra sous la commission scolaire de cette ville en 1867, et continua d'enseigner jusqu'à l'automne dernier, où la maladie qui devait le conduire au tombeau le força d'interrompre ses fonctions.

M. Tétrault excellait dans l'art si difficile d'instruire les enfants, et dans les diverses classes qu'il eut à faire, il dé-

passa même l'attente de ceux qui les lui avaient confiées. Il n'y a, dans ce succès, rien qui doive étonner cependant : M. Tétrault était né instituteur, et, d'un autre côté, il était du nombre de ceux qui croient que les aptitudes naturelles ne suffisent pas ; mais qu'elles doivent être renforcées par l'étude et un esprit d'observation. Aussi, le voyait-on s'occuper continuellement d'agrandir le cercle de ses connaissances, étudier le caractère et les dispositions de ses élèves, afin d'y conformer son enseignement et le rendre plus fructueux. Telle est, suivant nous, la cause des succès du regretté défunt, et nous la livrons à la méditation de ceux qui débutent dans la même carrière.

M. Tétrault était très fidèle à l'amitié, et nous, qui avons joui longtemps de son intimité, éprouvons plus que de l'émotion en écrivant ces lignes, destinées à rappeler le souvenir de ce confrère, dont la perte nous est des plus sensibles.

Mais ce qui rend la mémoire de M. Tétrault encore plus chère, c'est qu'il a toujours été un époux affectueux et dévoué, un père plein de tendresse et un parfait chrétien.

Nous prions sa famille de recevoir ici nos plus sincères condoléances.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher les lots 24, 25, 26, 27, 28, la moitié nord du lot 23, et la moitié sud du lot 21, tous dans le seizième rang du canton de Hull, et les lots 23, 24, 25, du quinzième rang du dit canton, de la municipalité scolaire de Chelsea.

La partie sud des lots 3 et 4 (75 acres), la moitié sud du lot 5 et tous les lots 6 et 7 du premier rang du canton de Wakefield, de la municipalité scolaire de Wakefield (Lapêche).

Lot 2, dans le douzième rang, et lot 12, dans le troisième rang du canton de Eardly de la municipalité scolaire de Chelsea et de les ériger en municipalité scolaire séparée devant être connue sous le nom de municipalité de "Val-lée Gatineau."

Cette érection devant prendre effet le 1er juillet prochain.—*Gazette officielle*, 16 mai dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 4 mai courant (1896), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Compton, Westbury : M. Philéas Turcotte, en remplacement de M. Narcisse Reid, absent.

Comté de Laval, village Sainte-Rose : M. Damien Cyr, en remplacement de M. Arsène Cloutier, décédé.

Comté d'Ottawa, Saint-Etienne de Chelsea : M. Michael Duffy, en remplacement de M. Martin Welch, junior, décédé.

Comté de Stanstead, Bartford : M. Olivier Champagne, en remplacement de M. Césaire Charland, absent.—*Gazette officielle*, 16 mai dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher le village d'Ormstown de la municipalité scolaire de Saint-Malachie d'Ormstown comté de Châteauguay, et l'ériger en une municipalité scolaire séparée, sous le nom de "Village de Ormstown," avec les mêmes limites que celles données comme municipalité de village, par proclamation du 18 décembre 1889.—*Gazette officielle*, 16 mai dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Eriger en municipalité scolaire, la paroisse de "Notre-Dame du Saint-Rosaire", dans le comté d'Arthabaska, avec les limites qui lui sont assignées par la proclamation du lieutenant-gouverneur de la province de Québec, en date du 14^e jour du mois de mars 1894.—*Gazette officielle*, 16 mai dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Eriger en municipalité scolaire le "canton Loranger," dans le comté d'Ottawa, avec les mêmes limites qui lui sont assignées comme tel canton.—*Gazette officielle*, 16 mai dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 4 mai courant (1896), de nommer M. Pierre Bérubé, fils d'Anselme, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Louis de Kamouraska, comté de Kamouraska, en remplacement de M. Joseph Dionne, qui a quitté la municipalité.—*Gazette officielle*, 23 mai dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Eriger en municipalité scolaire sous le nom de "Saint-Benjamin du Lac-à-Busque," le territoire suivant, savoir :

1° Les 29 premiers lots des rangs XI, XII, XIII et XIV du canton de Cranbourne, comté de Dorchester;

2° Les 37 premiers lots des rangs I et II du canton de Watford, même comté;

3° Les 30 premiers lots du III^e rang du dit canton de Watford, même comté;

4° Les 5^e et 6^e concessions des paroisses de Saint-François et de Saint-George-d'Aubert-Gallion, comté de Beauce.—*Gazette officielle*, 23 mai dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité scolaire de Sainte-Angélique, dans le comté d'Ottawa, tout le territoire mentionné dans la proclamation du lieutenant-gouverneur de la province de Québec, en date du 23 octobre 1894, et l'annexer à la municipalité scolaire de Montebello, dans le même comté.—*Gazette officielle*, 23 mai dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Pierre-aux-Liens, dans le comté de Jacques-Cartier, le lot de terre désigné au cadastre officiel de la paroisse des Saints-Anges de Lachine, sous le numéro neuf cent quinze, et l'annexer à la municipalité scolaire de la paroisse de Lachine, dans le même comté.—*Gazette officielle*, 23 mai dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Eriger en municipalité scolaire la nouvelle paroisse de Sainte-Catherine, dans le comté de Portneuf, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du lieutenant-gouverneur, en date du 10 avril dernier, 1896.—*Gazette officielle*, 30 mai dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 23 mai courant (1896), d'annexer à la municipalité de "Saint-Jean", comté du Saguenay, toute la partie ouest du canton Dumas (comté de Saguenay) comprise entre la rivière "Petit-Saguenay" et le canton Saint-Jean, comté de Chicoutimi.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1^{er} juillet prochain (1896).—*Gazette officielle*, 30 mai dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 23 mars courant (1896), d'ériger en municipalité scolaire distincte, le "Village de Marbleton", comté de Wolfe, pour les protes-

tants seulement, avec les limites qui lui sont assignées par la proclamation du 31 octobre dernier (1895).

Cette érection ne devant prendre effet que le premier de juillet prochain (1896).—*Gazette officielle*, 30 mai dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 23 mai courant (1896), de détacher des municipalités scolaires du canton de Brome et de Saint-François-Xavier de Shefford, les lots du cadastre pour ledit canton de Brome, depuis et y compris le n° 647 jusqu'au n° 676, inclusivement, et les ériger en municipalité scolaire, pour les catholiques seulement, sous le nom de "Saint-Edouard de Brome."

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1896).—*Gazette officielle*, 30 mai dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 26 février dernier (1896), de détacher de la municipalité scolaire de la paroisse de Longueuil, comté de Chambly, les lots suivants du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, dans le dit comté, savoir : Nos 154, 155, 156, 157, 158, 159 et 160, et de les ériger en municipalité scolaire distincte, pour les catholiques seulement, sous le nom de "Saint-Jean-Baptiste de Montréal Sud", comté de Chambly.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1896).—*Gazette officielle*, 30 mai dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 23 mai courant (1896), d'ériger en municipalité scolaire, pour les catholiques seulement, sous le nom de "Saint-Romain de Hemmingford," comté d'Huntingdon, le territoire suivant, savoir :

I. Dans le township d'Hemmingford :

A. Dans les terres de la Réserve du Clergé :

1° Dans le premier rang, depuis le numéro un au numéro dix, tous deux inclusivement ;

2° Dans le deuxième rang, depuis le numéro un au numéro neuf, tous deux inclusivement ;

3° Dans le troisième rang, depuis le numéro un au numéro sept, tous deux inclusivement ;

B. Tous les lots des huit rangs des "Terres de la Couronne" (Crown's Reserved Lands) ;

C. Un lopin de terre connu et désigné sous le nom de "Scrivener's Track ;"

D. Dans les "Terres concédées par le gouvernement" (Granted Lands) :

1° Dans le premier rang, depuis le numéro un au numéro vingt et un, tous deux inclusivement ;

2° Dans le deuxième rang, depuis le numéro cinquante-deux au numéro soixante-douze, tous deux inclusivement ;

3° Dans le troisième rang, depuis le numéro quatre-vingt-dix-sept au numéro cent dix-huit, tous deux inclusivement ;

4° Dans le quatrième rang, depuis le numéro cent trente-huit au numéro cent cinquante-neuf, tous deux inclusivement ;

5° Dans le cinquième rang, depuis le numéro cent soixante-quinze au numéro cent quatre-vingt-seize, tous deux inclusivement ;

II. Dans le township Havelock :

1° Dans le premier rang, depuis le numéro vingt-deux au numéro quarante-deux, tous deux inclusivement ;

2° Dans le deuxième rang, depuis le numéro soixante-treize au numéro quatre-vingt-treize, tous deux inclusivement.

Cette érection ne devant prendre effet que le premier juillet prochain (1896).—*Gazette officielle*, 30 mai dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 28 mai dernier (1896), de nommer M. François Bergeron, fils d'Alexis, commissaire d'écoles pour la municipalité de Sainte-Ursule, comté de Maskinongé, en remplacement de M. Léger Lambert, qui a quitté la municipalité.—*Gazette officielle*, 6 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 mai dernier (1896), de nommer les révérends Thomas C. Duret et J.-Alphonse Delle-Isles, membres du bureau d'examineurs de New-Carlisle, comté de Bonaventure, en remplacement des révérends C. Larivée et J.-A. Langlais, démissionnaires.—*Gazette officielle*, 6 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un ordre en conseil en date du 28 mai dernier (1896), de diviser le bureau d'examineurs de Papineauville et Saint-Jovite, établi par arrêté en conseil en date du 22 juin 1894, en deux bureaux d'examineurs distincts portant respectivement le nom de "Bureau d'examineurs de Papineauville" et de "Bureau d'examineurs de Saint-Jovite."—*Gazette officielle*, 6 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 mai dernier (1896), de nommer M. Louis Dufresne, employé civil, de la cité de

Québec, commissaire des écoles catholiques de Québec, en remplacement de M. Francis Kirouack, décédé.—*Gazette officielle*, 6 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 mai dernier (1896), de fixer les dates des sessions du bureau d'examineurs de Drummond, Richmond et Wolfe, au second mardi des mois de février, juin et octobre de chaque année.—*Gazette officielle*, 6 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 mai dernier (1896), de nommer M. Charles Gill, de Montréal, professeur de dessin à l'école normale Jacques-Cartier, Montréal, en remplacement de feu M. Damase Ravaux.—*Gazette officielle*, 6 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 mai dernier (1896), de changer la date de la session du bureau d'examineurs de Rimouski, qui a lieu actuellement le deuxième mardi de juillet, soit fixée, pour l'avenir, au dernier mardi du mois de juin de chaque année.—*Gazette officielle*, 6 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 mai dernier (1896), d'ordonner que la session du bureau d'examineurs de Sherbrooke, qui se tient actuellement au mois de juillet, soit fixée, pour l'avenir au second mardi de juin de chaque année.—*Gazette officielle*, 6 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 mai dernier (1896), d'ordonner que le bureau d'examineurs de Beauce soit autorisé à délivrer des diplômes d'école modèle.—*Gazette officielle*, 6 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 29 mai dernier (1896), de nommer M. l'abbé Lionel Lindsay, membre du bureau

d'examineurs catholiques de la cité de Québec, en remplacement de M. Michael O'Ryan, démissionnaire.—*Gazette officielle*, 6 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 mai dernier (1896), de nommer le révd M. Cyprien Larivée, membre du bureau d'examineurs de Gaspé, en remplacement du révd M. Duret, démissionnaire.—*Gazette officielle*, 6 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 mai dernier (1896), de nommer le révd M. Joseph-O. Normandin, membre du bureau d'examineurs de Carleton, Bonaventure, en remplacement de feu le révd M. F.-A. Blouin.—*Gazette officielle*, 6 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité scolaire de Témiscamingue, comté de Pontiac, le canton "Guigues", dans le même comté, et l'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "canton Guigues", avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation en date du 12 juillet 1881.—*Gazette officielle*, 6 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 23 mai courant (1896), d'annexer à la municipalité de "Saint-Jean", comté de Chicoutimi, toute la partie ouest du canton Dumas (comté de Saguenay), comprise entre la rivière "Petit-Saguenay" et le canton Saint-Jean, comté de Chicoutimi.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1896).—*Gazette officielle*, 6 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité scolaire du Bois-de-l'Ail, dans le comté de Portneuf, les numéros 124, 125 et 126, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Basile, et la partie des numéros 10, 12 et 15, du cadastre susdit, qui se trouve au nord du chemin Saint-Jacques, et les annexer à la municipalité scolaire de Saint-Basile, dans le même comté.—*Gazette officielle*, 6 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Ephrem de Tring, Beauce, les lots suivants, savoir le $\frac{1}{2}$ lot 27 sud, $\frac{1}{2}$ lot 27 nord; $\frac{1}{2}$ lot 29 sud, $\frac{1}{2}$ lot 29 nord; $\frac{1}{2}$ lot 34 sud, $\frac{1}{2}$ lot 34 nord; $\frac{1}{2}$ lot 35 sud, $\frac{1}{2}$ lot 35 nord; $\frac{1}{2}$ lot 36 sud, $\frac{1}{2}$ lot 36 nord; $\frac{1}{2}$ lot 37 sud, $\frac{1}{2}$ lot 37 nord, du XVe rang du canton d'Adstock, comté de Beauce, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité d'Adstock, dans le même comté.—*Gazette officielle*, 6 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité scolaire de Humqui, comté de Matane, les lots suivants, savoir : Nos 23 à 44, inclusivement, du 1er rang du canton Lepage; les lots Nos 7 à 18 inclusivement, du rang A du canton Humqui; et les lots Nos 7 à 23, inclusivement, du rang B du dit canton Humqui, et les annexer à la municipalité scolaire de Causapsal, dans le même comté.—*Gazette officielle*, 6 juin courant.

Cent troisième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier, tenue le 29 mai 1896.

Présidence de M. J.-O. Casssegrain.

Etaient présents : M. l'abbé Verreau, principal de l'École normale Jacques-Cartier; M. B. Lippens, inspecteur d'écoles; M. U.-E. Archambault, directeur général des écoles catholiques de Montréal; MM. F.-X.-P. Demers, A.-D. Lacroix, L.-A. Primeau, H. Doré, L.-P. O'Donoughue, J. Lévesque, J.-B. Paquet, J.-E. Leroy, O. Roy, J.-H. Rondeau, C.-S. Smith, N. Bélisle, L.-E. Warren, J.-S. Ménard, J.-A. Brisebois, J. Lavallée, T.-M. Reynolds, L.-P.-J. Jasmin, J.-J. Maguire, P. Ahern, H. Bergeron, J. Hogan, J. J. McCullen, P. Gélinas, J.-V. Desaulniers, P. Burke, J.-E. Bernier, L.-J.-R. Bellefeuille, E. Pagé, P.-E. Smith, A.-R. Prendergast, T.-J. Courtney, J.-B. Primeau, J.-A. Primeau, J.-R. Tremblay, E. Colfer, W. Meloche, N. Barthélemy, C. Leblanc, T. Allaire, A.-L. Auger, L. Doré, H. Ducharme, Z. Guérin, F. Vien, A. Lafond, N. Nolin,

N. Latrémouille, M. Lanctôt, P.-J. Leitch, C. Thibault, P. Thibault, N. Brisebois, etc., et les élèves-maîtres de l'École normale Jacques-Cartier.

Les circonstances m'imposent, dit M. le Président, le pénible devoir de vous annoncer au début de cette séance, la mort de notre confrère, M. G.-H. Tétrault, dont les funérailles ont eu lieu ce matin même.

Vous me permettez, Messieurs, en ma qualité de président, de remercier tous ceux des membres de l'Association qui ont pu, ce matin, assister au service que M. l'abbé Verreau, principal de l'École normale, a bien voulu chanter pour le repos de l'âme de ce regretté défunt.

Celui qui vient à peine de disparaître, a été, Messieurs, vous le savez tous du reste, l'un des membres les plus dévoués de l'Association, dont il était le président avant mon prédécesseur.

Professeur distingué autant qu'estimé de tous, citoyen intègre et parfait chrétien, feu M. Tétrault a fait honneur à l'École normale Jacques-Cartier, qui l'a formé, et à l'Association, au succès de laquelle il travailla de toutes ses forces.

Je n'ai nul doute que l'assemblée ne veuille, au cours de cette séance, adopter une résolution à l'effet d'exprimer à la famille du regretté défunt, ses plus vives condoléances.

Nous avons aussi, ajoute M. le Président, un même devoir à rendre envers deux autres confrères, MM. J.-N. Gagnon et M. Guérin, tous deux décédés dernièrement.

Depuis un an à peine, Messieurs, la mort—cette terrible exécutrice des décrets de Dieu—ne nous a guère épargnés. Déjà sept des nôtres sont à jamais disparus de la scène de ce monde, pour aller là-haut, espérons-le—jouir de la récompense de tout le bien qu'ils ont pu faire pendant qu'ils étaient encore au milieu de nous.

M. le Président fait connaître ensuite l'ordre du jour, dont le premier article est la lecture du procès-verbal de la dernière conférence, que l'assemblée adopte à l'unanimité, après lecture faite.

Le rapport du trésorier est également adopté.

Il appert, par ce dernier rapport, que l'Association a en caisse la somme de \$40.79.

M. le Président prend de là occasion d'engager les membres à payer la contribution. Cela fait, l'assemblée procède immédiatement à l'élection des officiers.

Il est alors proposé par M. L.-A. Primeau, appuyé par M. N. Brisebois, que MM. Leroy et Jasmin soient nommés scrutateurs.

Adopté.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

- MM. J.-O. Cassegrain, réélu...Président.
- T.-M. Reynolds.....Vice-président.
- N. Brisebois, réélu.....Secrétaire.
- H. Bergeron, réélu.....Trésorier.
- S. Aubin, réélu.....Bibliothécaire.

Il est ensuite proposé par M. N. Brisebois, appuyé par M. H. Bergeron, que MM. L.-A. Primeau, A.-D. Lacroix, L.-P. O'Donoghue, J.-E. Leroy, Albini Cléroux, P. Ahern, J.-J. Maguire, A. Gélinas et Chs Courval soient nommés membres du conseil d'administration.

Adopté.

M. N. Brisebois suggère à l'assemblée l'idée de fonder une association générale des instituteurs catholiques de la province de Québec.

L'idée n'est pas nouvelle, dit M. Brisebois, car dans une circonstance encore récente, M. C.-J. Magnan, de Québec, en a lui-même exprimé le désir, et cependant rien n'en a été depuis.

Je crois que nous ne devrions pas abandonner cette idée d'une association provinciale, qui aurait certainement pour résultat d'établir des rapports plus in-

times entre nos confrères de Québec et nous, d'amener plus d'unité dans notre action et de donner en même temps au corps laïc enseignant plus d'autorité auprès du département de l'Instruction publique ou du gouvernement et plus de prestige dans le public.

Nos associations locales, tout en les maintenant ce qu'elles sont, pourraient être en quelque sorte considérées comme autant de comités ou sections de l'association provinciale, où toute résolution, requête ou adresse serait définitivement arrêtée.

L'association générale pourrait aussi réunir ses membres au moins une fois l'année, pendant les vacances d'été, et tenir ses assises tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, ainsi que font nos confrères protestants.

MM. Lippens, Reynolds, L.-A. Primeau, prennent tour à tour la parole, et approuvent entièrement l'idée d'une association générale des instituteurs de la province.

Conséquemment, il est proposé par M. N. Brisebois, appuyé par M. H. Bergeron, qu'un comité composé de M. le Président, de MM. Lacroix et Reynolds, du proposeur et du secondeur, soit nommé, afin de donner suite à l'idée qui vient d'être émise d'une association générale des instituteurs de la province, et d'en conférer avec nos confrères de Québec.

Adopté.

Au cours de la discussion qui précède, M. Lippens a attiré l'attention de l'assemblée, au sujet d'une remarque faite lors de notre dernière conférence, par l'hon. Surintendant de l'Instruction publique, et que le secrétaire, vers la fin de son procès-verbal, rapporte comme suit :

“ Je ne vois pas non plus pourquoi, “ dit l'hon. Surintendant, ainsi que la “ chose se pratique dans les conven- “ tions d'instituteurs protestants,—les

“ institutrices n’assisteraient pas à vos conférences. Elles y trouveraient de grands avantages pour elles, j’en suis convaincu.”

M. Lippens concourt entièrement dans les paroles de l’hon. Surintendant et croit, comme lui, que les institutrices en retireraient de grands avantages pour elles et leurs élèves.

Sans vouloir faire, pour le moment, de motion à ce sujet, il serait heureux pour sa part que l’Association pût poursuivre la réalisation de cette idée, surtout quand cette idée part de si haut.

Plusieurs membres lui succèdent et, tout en trouvant justes les remarques de M. Lippens, sont néanmoins d’opinion que cette question est difficile à résoudre dans le moment, à cause de certains préjugés contre lesquels nous aurions à nous heurter sans aucun doute.

La séance est alors ajournée à 2 hrs p. m. et, sur l’invitation de M. le Principal de l’École normale, les membres se rendent au réfectoire, où le dîner traditionnel les attend.

A 2 heures, reprise de la séance.

M. le Président présente à l’auditoire M. E. Varney, professeur d’élocution.

Ce dernier fait en anglais une conférence des plus intéressantes sur l’élocution et donne à la fois le précepte et l’exemple.

La partie de sa conférence qui traite des différentes intonations de la voix et des gestes de l’orateur, a été particulièrement intéressante. Celui qui parle bien, dit-il, et qui en même temps a le geste voulu, parle *deux fois*.

M. Varney a facilement démontré par son débit toute la vérité que comporte cette pensée.

M. le Président remercie en termes élogieux le savant conférencier, et espère que ce ne sera pas la dernière fois que l’Association aura le plaisir de l’entendre.

The Vice-President, M. Reynolds, also complimented Prof. Varney on his address, remarking that it made such an impression on him that he would never forget it. It was said that man was “ lord of creation ” more by the power that resides in his voice than by the possession of any other faculty. By the power of the human voice, the fate of legislation, of battles, and even of nations, has been decided. By the power of the human voice, the wild beasts of the forest have been overcome and cowed into subjection. The speaker remembered reading, a few years ago, on account of an anniversary celebration in England. James Russel Lowell, American minister to the court of St. James, was the speaker of the occasion. A member of the British Parliament was afterwards asked what he thought of the speech. “ Any well-educated Englishman,” said he, “ could write it, but very few Englishmen could deliver it.” Thus admitting that more attention was paid to “ Elocution ” in the schools of the United-States than in those of England. And does not the reproach apply to the educational institutions of this country from the highest to the lowest? And is it not a fact that the subject of elocution has been hitherto woefully neglected in our primary schools?

After listening to the powerful address of Prof. Varney on elocution, the speaker was determined to use whatever influence he possessed over those with whom he came in contact, to have them cultivate their voices by all manner of means. What the speaker would like to see established in our city schools, was some system by which the voices of the children could be trained in elocution, once or twice a week by a competent instructor. A system of instruction, continued the speaker, is best judged by the results which it produces; and if we are to judge Prof. Varney’s system by the elo-

cautionary efforts of his pupils, to which we have just listened, we must conclude that it is one which gives very satisfactory results.

Ajoutons, en terminant, que M. Varney a bien voulu être aidé de deux jeunes élèves dont l'un, M. Francis Walsh, est élève du Mont St-Louis où M. Varney professe.

Ces deux jeunes élèves, dont le plus jeune a sept ans à peine, ont parfaitement bien rendu leurs récitations. Aussi les applaudissements qu'ils ont provoqués dans l'assistance, font honneur au maître et à ses élèves.

Vient ensuite une longue discussion sur l'importante question du *Fonds de pension*.

M. Lippens, le premier, se lève aux applaudissements de la grande majorité des assistants.

M. Lippens résume d'abord en peu de mots ce qu'il a déjà dit sur ce sujet.

Les statistiques données jusqu'aujourd'hui, dit-il, et telles que publiées dans les rapports du Surintendant, n'étant pas complètes, j'ai voulu alors me renseigner davantage, et à cet effet j'ai dû m'adresser au département même de l'Instruction publique, où on a bien voulu me fournir certains renseignements qui me confirment de plus en plus dans tout ce que j'ai déjà avancé.

Comme vous le savez déjà, 620 fonctionnaires ont profité de l'avantage que la loi leur accordait, d'abord en 1880, puis en 1885, de faire compter les années d'enseignement antérieures à 1880.

De ces 620 fonctionnaires, 60 sont morts, pendant que 300 sont à leur pension.

Or, en 1894-95, il y avait 430 pensionnaires, — y compris les 300 cités plus haut, — pour lesquels, le Fonds a payé la somme de \$35,689. Sur ce montant, \$31,084 ont été distribuées aux 300 vieux fonctionnaires, si on veut bien me permettre d'appeler ainsi ceux qui

étaient dans l'enseignement avant 1880.

Maintenant, si on n'eût pas donné à la loi d'effet rétroactif, ces 300 vieux fonctionnaires auraient reçu environ \$15,000 de moins, soit une pension diminuée de 50 %. Ainsi le Fonds, au lieu de payer \$35,689 pour l'année 1894-95, n'aurait eu à se créditer que pour une somme de \$20,000 à \$21,000.

Mais ce n'est pas tout, Messieurs.

Ces 300 vieux fonctionnaires ont, depuis qu'ils sont à leur retraite, reçu du Fonds de pension la somme de \$144,000. Sans l'effet rétroactif qu'on a voulu donner à la loi, ces mêmes messieurs n'auraient coûté au Fonds de pension que la somme de \$50,000 environ.

Ces messieurs prennent donc actuellement à eux seuls tous les revenus du Fonds de pension, pendant que le fonds de réserve s'épuise d'année en année pour payer aux autres (130) la pension à laquelle ils ont droit. Et si la situation aujourd'hui est telle, que sera-t-elle, Messieurs, le jour où tous ceux des vieux fonctionnaires qui enseignent encore (240) demanderont leur pension ?....

Non, il est évident, nous ne pouvons guère aller plus loin. Aussi je me crois justifiable, dans les circonstances, de demander le rappel de notre loi du Fonds de pension et sa liquidation sous le plus bref délai.

Cependant, avant d'arriver là, si on le veut bien, je serais en faveur de la nomination d'un comité chargé d'examiner comment cette loi a fonctionné, d'étudier sérieusement le côté financier du Fonds de pension, et de suggérer quels remèdes à apporter à la situation.

M. Archambault répond à M. Lippens. Il regrette de ne pouvoir dans le moment contrôler l'exactitude des chiffres et des calculs de M. Lippens.

Que M. l'inspecteur Lippens, dit-il, veuille bien publier dans le *Journal de l'Instruction publique*, le résultat de ses

études sur la question qui nous occupe. et je me ferai un devoir d'y donner toute mon attention.

M. Archambault trouve aussi très exagérés certains chiffres donnés par M. Lippens, et n'accepte pas conséquemment les conclusions qu'il en tire. Il lui reproche alors vivement la campagne qu'il semble mener contre le Fonds de pension, et en particulier contre ceux qui en ont été les auteurs.

M. Lippens lui réplique et dit que toute son argumentation est basée sur des chiffres officiels que le département de l'Instruction publique lui a fournis ; il se déclarerait heureux pour sa part, si M. Archambault, qui est très au courant de cette loi et de la manière qu'elle a pu fonctionner, voulait bien renseigner d'une manière complète les membres de cette Association au sujet du Fonds de pension.

M. Lippens repousse, en terminant l'intention qu'on lui prête d'être injuste envers ceux qui ont doté les instituteurs d'une loi de pension.

MM. Lacroix, Demers et Brisebois continuent la discussion.

Ces derniers, tout en admettant que la situation est très grave, croient qu'il serait peu sage de demander aujourd'hui le rappel de la loi.

Notre devoir, dans les circonstances, disent-ils, est de travailler à amender la loi de façon qu'elle assure le maintien du fonds de pension et son parfait fonctionnement.

M. A.-D. Lacroix propose, appuyé par M. F.-X.-P. Demers, que les membres de cette Association ont appris avec regret la mort de leurs confrères, MM. J.-N. Gagnon, M. Guérin et G.-H. Tétrault ;

Qu'ils prient les membres de leurs familles de vouloir bien agréer l'expression des sympathies de l'Association dans le malheur qui vient de les frapper.

Adopté.

MM. Lacroix, Demers, Archambault et Reynolds font tour à tour l'éloge de ces chers disparus.

M. le Président remercie en termes émus, tous les membres de leurs bons et généreux sentiments envers les regrettés défunts.

Et la séance est levée.

NAP. BRISEBOIS

Secrétaire.

N° 671, rue St-André.

PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT.

Éducation physique.

L'EXERCICE ET LA SANTÉ (*suite*).

IV. *Influence sur la digestion.*

Dans notre dernier article, nous avons exposé les effets de l'exercice sur la respiration et démontré qu'il en accroît considérablement l'amplitude tout en ralentissant les mouvements thoraciques. Ce fait, malheureusement trop oublié de de nos jours, était reconnu dès l'antiquité ; c'est ainsi que Galien définissait l'exercice : tout mouvement de nature à modifier la respiration. Cette définition, évidemment, vise d'autres phénomènes que ceux qui se passent dans les poumons, parce que ceux-ci, nous le savons, ont leur répercussion sur l'acte général de la nutrition, puisqu'ils dominent et règlent les combustions intra-organiques.

Si l'on admet, d'autre part, que l'exercice corporel active l'assimilation en attirant dans les muscles en contraction une plus grande abondance de fluide nourricier, qu'il facilite l'enlèvement des matériaux usés en accélérant la circulation capillaire et veineuse, on comprendra sans peine que le besoin d'une alimentation plus complète est une conséquence du travail corporel. La

faim n'est, au demeurant, que la sensation particulière qui nous avertit que notre corps réclame de nouveaux matériaux d'entretien et de combustion.

Un jeune orfèvre se plaignait un jour en notre présence de la faiblesse de son appétit, et il s'en montrait fort inquiet, car sa santé en souffrait sensiblement. Nous lui conseillâmes de se livrer pendant quelques minutes, deux ou trois fois chaque jour, à des exercices gymnastiques, pour l'exécution desquels nous eûmes soin de lui fournir quelques indications. Nous voulions éviter que, stimulé par le désir d'aboutir rapidement à un résultat favorable, il ne s'adonnât au travail corporel avec excès et ne provoquât des courbatures. Nous étions d'ailleurs convaincu que le malaise dont il se plaignait était causé par des occupations trop sédentaires : son teint pâle, un tempérament lymphatique l'indiquaient suffisamment.

L'effet fut ce que nous avions prévu. Quelque temps après notre entretien, le jeune homme venait nous remercier du bon conseil que nous lui avions donné, car sa santé était devenue meilleure, et son appétit excellent. "Ce que je mange, disait-il, c'est incroyable, et je digérerais des pierres!"

Il devait en être ainsi ; c'est au reste un fait banal, d'observation vulgaire, que tout le monde connaît, et s'il est une chose qui doive étonner, c'est qu'on en tire si peu profit. Qui n'a pas, en effet, entendu des mères de famille se plaindre de la paresse des fonctions digestives chez leurs enfants ? "Mon fils ne mange pas ; ma fille est dégoûtée de toute nourriture," sont des lamentations fréquentes. Mais aussi, combien de ces enfants qui ne mangent pas, ne se remuent pas davantage ; et combien de parents en sont la cause, eux qu'une tendresse mal entendue pousse à ne voir partout, autour de l'enfant qui s'agite, que danger et menace d'accident !

Qu'on le laisse à ses jeux, vers lesquels la nature l'attire, et l'appétit viendra sans le secours des artifices culinaires ou des toniques pharmaceutiques.

Si le mouvement en général est favorable à l'accomplissement de la digestion, la gymnastique, par ses exercices spéciaux, exerce sur elle une action plus certaine et plus efficace. Avec ses mouvements et ses appareils de localisation, elle fournit, en effet, les moyens d'exercer, pour ainsi dire isolément, les muscles abdominaux. Or, lorsque ces muscles se contractent, ils compriment la veine-porte, ses racines, les vaisseaux chylifères, c'est-à-dire toutes les voies de l'absorption et par conséquent accélèrent la circulation dans leur intérieur ; ils peuvent même activer les mouvements péristaltiques de l'intestin et contribuer à l'absorption par les villosités, des corps gras émulsionnés, et à la progression de la masse alimentaire. En outre, grâce à la propriété qu'ils ont, avec le diaphragme, d'agir puissamment dans la défécation, ils déterminent, quand on les exerce, un cheminement plus rapide du résidu de la digestion dans le gros intestin et fournissent un moyen excellent de combattre les constipations opiniâtres.

Les contractions des muscles de l'abdomen retentissent jusque sur les phénomènes chimiques de la digestion. Il est, en effet, permis de penser qu'elles activent les fonctions du foie, lequel, comprimé méthodiquement entre ces muscles et le diaphragme, doit avoir une circulation et une sécrétion plus actives. Il se peut même que d'autres glandes, le pancréas, celles qui tapissent les parois de l'intestin, subissent aussi une action analogue, ce qui doit singulièrement favoriser la transformation du chyme en chyle. Au reste, il a été constaté qu'à la suite d'un travail musculaire excessif, il y a toujours plus d'évacuations, et les selles sont rendues

plus liquides. En ceci, l'intestin joue un rôle émonctoïre au même titre que le rein, la peau et le poumon. Les produits de désassimilation, augmentés par l'exercice musculaire, dit le D^r Lagrange, s'éliminent par l'intestin et excitent sa contraction pour produire des selles plus fréquentes.

V. EFFETS SUR LES SÉCRÉTIONS ET LES EXHALATIONS.

Le moindre mouvement exécuté par la machine humaine donne lieu à une production de chaleur dont les sources chimiques tirent leur origine soit des aliments, soit des tissus qui constituent l'organisme lui-même, et tout spécialement des matériaux de réserve accumulés dans les diverses parties du corps. Les combustions ne s'opèrent point sans provoquer la formation de déchets dont se charge le sang des capillaires, à l'effet de les transporter dans les organes éliminatoires. Les reins, les poumons et la peau occupent une place prépondérante parmi ceux-ci ; il n'est pas sans intérêt de voir comment l'exercice corporel vient en aide à leur fonctionnement.

L'habitude si généralement répandue aujourd'hui de boire sans soif introduit dans le sang de la plupart des hommes une quantité d'eau exagérée, à tel point que les reins sont constamment surmontés dans leur travail d'évacuation. L'exercice corporel leur est, en l'occurrence, d'un grand secours, s'il est assez énergique pour provoquer une certaine déperdition de cet excès d'eau, soit par la peau sous forme de sueur, soit par les poumons sous forme de vapeur.

La surproduction de sueur et d'exhalation pulmonaire a pour premier effet de combattre l'excès de chaleur qui accompagne les contractions des muscles ; car, on ne doit pas l'oublier, le travail est un produit mécanique de la chaleur ; il n'est, en réalité, que la trans-

formation de celle qui résulte des combustions intra-organiques. Et celles-ci s'exagèrent d'autant plus que le travail musculaire devient plus intense.

Toutefois, la portion de calorique utilisée ne représente qu'une mince partie de celle qui est produite, 9 ou 10 p. c. seulement. Il se fait donc que les organes en conservent la plus grande partie, et l'on pourrait croire que leur température doit s'en accroître considérablement. Elle ne s'élève cependant que d'un ou deux degrés centigrades—et il doit en être ainsi car, sans cela, elle dépasserait 40 degrés, ce qui amènerait infailliblement un état fébrile dangereux—grâce à une double action réfrigérante de l'air extérieur mis en contact médiat avec le sang dans les poumons et dans l'enveloppe externe du corps, et celle de la sudation énorme de vapeur d'eau qui s'opère à travers les vaisseaux pulmonaires et par les glandes sudoripares. Pendant les exercices corporels, on voit, en effet, le cœur accélérer ses battements et lancer à travers le poumon une quantité plus grande de sang veineux fortement échauffé. Mis en présence de l'air introduit par l'inspiration, le liquide sanguin abandonne une partie de sa chaleur et comme, d'autre part, il laisse échapper une forte portion de l'eau qu'il contient, il subit une seconde cause de réfrigération, par suite de la vaporisation immédiate de cette eau.

Des phénomènes analogues se passent à la surface de la membrane cutanée, et l'on doit considérer les uns et les autres comme très importants dans la régularisation de la température lorsque l'exercice a produit un échauffement central exagéré.

De toutes ces constatations, nous ne tirerons pour le moment qu'une conclusion, c'est celle-ci : qu'il s'agisse de soulager le rein ou simplement de régulariser la chaleur du corps, l'utilité de posséder un organe respiratoire ample-

ment développé se montre à toute évidence, car plus la surface des parois vésiculaires des poumons sera considérable, plus intense sera l'exhalation.

Nous avons indiqué antérieurement l'importance de l'activité respiratoire au point de vue de l'oxygénation du sang. Constatons à présent—et la chose mérite une sérieuse attention—constatons que la nature même des déchets des combustions internes varie selon les conditions dans lesquelles se produit cette activité. Les résidus des combustions sont de deux sortes : ceux des oxygénations complètes et ceux des oxygénations incomplètes. Les premiers sont l'acide carbonique et l'eau pour les combustions des matières hydrocarburées, l'urée pour celles des substances azotées. Ces déchets sont facilement éliminés, pour autant que les organes sécréteurs ou excréteurs fonctionnent régulièrement ; mais il n'en est pas de même pour les autres. Le plus intéressant parmi ceux-ci, à cause des dangers qu'il présente lorsqu'il séjourne dans l'organisme, est l'acide urique lequel, en se combinant avec les sels de chaux et de soude contenus dans les organes, donne naissance aux concrétions consécutives de la goutte et de la gravelle, aux calculs et à la pierre. C'est dire combien il est important de provoquer des combustions complètes qui seules assurent une bonne santé ; et elles ne sont possibles que si l'oxygénation du sang est suffisante.

Ainsi, qu'il s'agisse de l'un ou de l'autre de ces deux états ; la présence d'un excès d'humidité ou d'une trop grande quantité d'acide urique dans le sang, les exercices physiques propres à augmenter l'acte respiratoire sont également bienfaisants. D'une part, ils soulagent le rein, de l'autre, ils introduisent dans l'organisme une plus grande masse d'oxygène capable de brûler complètement les matières albuminoïdes et de les transformer non en acide urique, mais en urée.

La transpiration qui s'opère par les glandes sudoripares exerce la même action dérivative que l'exhalation pulmonaire. Comme elle, en outre, elle coopère à débayer le corps des poisons de la désassimilation, car si avec la vapeur d'eau exhalée par les poumons s'échappe le *miasme* humain, de nature encore inconnue, mais d'un effet toxique certain, avec la sueur s'enlèvent différents produits, des acides surtout, tels que l'acide lactique, l'acide carbonique et même de l'urée.

Toutes ces éliminations sont essentiellement favorables à la santé. L'évaporation de l'eau expulsée par les voies aériennes ou par l'organe cutané a pour conséquence de diminuer la tension du sang dans le système circulatoire, d'augmenter sa densité et de placer ainsi tout l'organisme dans les conditions les plus propices à l'absorption, c'est-à-dire à la nutrition.

Qu'on ne craigne donc pas de voir les enfants couverts de sueur. Certainement, il faut alors prendre des précautions pour éviter les refroidissements ; mais qu'on n'aille pas interdire ces jeux et ces exercices bienfaisants qui, en provoquant la transpiration, débarrassent le corps de ses impuretés et éloignent les causes des maladies. (La *Gymnastique scolaire*.)

Composition.

I

(Lire le trait suivant à haute voix, le faire raconter, puis rédiger.)

SI VOUS VOULEZ FAIRE DE GRANDES CHOSES,
NE NÉGLIGEZ PAS LES PETITES.

Une dame traversait l'un des ponts d'une grande ville avec son petit garçon. Tout à coup, ils virent les passants courir vers un côté du pont, s'attrouper et se pencher sur le parapet ; un malheureux venait de tomber à l'eau. Dans

l'espace de quelques minutes, le tumulte et les cris furent à leur comble ; mais, bientôt tous les regards se tournèrent vers un homme qui arrachait son habit, et franchissait le garde-fou. En un clin d'œil, il s'était élancé dans la rivière à la poursuite du pauvre noyé, l'avait saisi, et, après de grands efforts, avait réussi à le déposer sur la rive. La foule applaudissait bruyamment cet acte de courage, et le nom du héros passait de bouche en bouche.

Aucun détail de cette scène émouvante n'avait échappé à l'enfant ; aussi, enthousiasmé autant peut-être par l'admiration des spectateurs que par le dévouement du nageur, il se tourna vers sa mère en s'écriant : " Quand je serai grand, j'apprendrai à nager, afin de sauver les hommes que je les verrai se noyer."

Quelques pas plus loin, au bout du pont, était assise une vieille femme derrière un petit étalage de gâteaux et de noix. Au moment où notre jeune ami passait, une noix se détacha du tas dont elle formait le couronnement, et roula à terre. Le petit garçon la vit, se baissa pour la ramasser et pour la remettre sur l'étalage ; il étendit la main, mais tout à coup, se ravisant, il se releva et continua son chemin, laissant la noix dans la boue.

Il avait craint de se salir les doigts.

Sa mère, qui avait tout vu, lui dit : " Mon enfant, ne t'abuse point, jamais tu ne sauveras un homme ! Celui qui néglige de rendre de petits services qui sont à sa portée, de crainte de s'attirer quelque désagrément, n'est jamais prêt à en rendre de grands."

(Extrait du *Journal d'une jeune fille*..)

II

TEXTE.—On nous recommande d'être exacts en classe, c'est-à-dire d'y arriver à l'heure. Pourquoi ? Quelle bonne habitude cela vous donnera-t-il pour plus tard ? Quel est le défaut opposé ? ses inconvénients ?

DÉVELOPPEMENT. — Notre instituteur

nous recommande toujours d'être exacts, et il nous dit que c'est non seulement dans l'intérêt général, mais surtout, dans l'intérêt particulier de chacun de nous. Je comprends très bien que c'est fort ennuyeux pour notre maître de n'avoir pas toute sa classe devant lui à l'heure dite, et je ne connais, pour ma part, rien d'agaçant comme d'avoir des voisins qui dérangent tout le monde quand on est déjà bien en train. Je ne me mets pas souvent en retard, mais il m'est cependant arrivé de paresser au lit, et alors j'ai payé cher ma négligence ! Il a fallu m'habiller et déjeuner à la hâte, courir tout le long du chemin, et puis en arrivant, quel mauvais moment à passer ! Car notre maître, lui, est exact comme une horloge, et il n'y a pas à se flatter de l'espoir qu'il sera en retard d'une minute. Il a une certaine façon de regarder les retardataires qui m'a fait jurer de toujours observer la plus grande ponctualité.

C'est une excellente habitude que d'être exact, et on la garde toute sa vie. Que de contrariétés, de désagréments de toute espèce on s'évite avec l'exactitude ! On ne mécontente personne, ce qui est un grand point, et on se donne infiniment moins de peine et de tracas que lorsqu'on est toujours en retard. Je n'ai que douze ans et j'ai déjà éprouvé les ennuis que cause ce vilain défaut de l'inexactitude. Mais je suis en bonne voie de me corriger. Un matin, en me dépêchant, parce que je m'étais mis en retard, j'ai renversé de la vaisselle, une autre fois j'ai buté dans un arbre et je me suis fait très mal, une autre fois encore, j'ai manqué le train et par suite une partie de plaisir dont je m'étais réjoui quinze jours à l'avance.

Quand on est grand—apprenti, ouvrier, soldat—l'inexactitude peut avoir des conséquences très graves. Mon père me parle souvent d'un de ses amis qui a beaucoup d'excellentes qualités, mais

malheureusement aucune notion de la valeur du temps. Tout jeune, à l'atelier, il arrivait en retard le matin et à midi ; l'envoyait-on en courses, il s'attardait sans s'en apercevoir. On ne pouvait jamais compter sur lui. Au régiment, où la ponctualité fait partie de la discipline, le pauvre garçon se rendit lui-même bien malheureux : avait-il la permission de dix heures, il arrivait sur les dix heures et demie. Aussi que de punitions ! Plus tard, rentré dans la vie civile, il ne fut pas plus exact : quand on lui donnait rendez-vous pour affaires importantes, il trouvait moyen de ne se montrer que quand la personne qui l'attendait, impatientée, allait prendre le parti de s'en aller. Cet homme inexact n'a jamais pu se faire une position, et quand on lui parle de se corriger d'une habitude qui—il en convient lui-même—lui a fait tant de tort, il répond : “ Trop tard, hélas ! trop tard ! C'était à l'école qu'il aurait fallu me dresser à l'exactitude, on ne me punissait pas assez. Maintenant, il n'y a rien à faire, le mauvais pli est pris.”

Quant à moi, je tiens à ne pas le prendre, ce mauvais pli, et je me propose d'être toujours et partout d'une extrême exactitude. L'exactitude est une des formes de la politesse, et les gens polis réussissent toujours mieux que ceux qui ne le sont pas.

(Journal des Instituteurs.)

Leçon de choses.

LA PLUIE.

Il n'est pas nécessaire de vous expliquer longuement l'utilité de la pluie. Vous savez qu'elle est indispensable à la fertilité de la terre ; vous n'ignorez pas non plus que, sans la pluie, il n'y aurait ni sources, ni rivières : la terre serait un désert, et toute vie y serait impossible.

Mais d'où vient-elle, cette pluie ? Nous allons tâcher de le comprendre.

Voici un linge mouillé. Je l'étends au soleil et j'attends une demi-heure. Il est sec maintenant ; qu'est devenue l'eau dont il était imprégné ? Elle s'est évaporée, c'est-à-dire réduite en vapeur d'eau qui s'est mélangée à l'air. Une évaporation semblable à celle-ci se produit constamment à la surface des mers, des lacs, des rivières, des feuilles des plantes,—par tout enfin. Il doit donc y avoir constamment de la vapeur d'eau dans l'air.

Voulez-vous vous en convaincre ? Descendez dans une cave bien fraîche et prenez-y une bouteille vide ou pleine, peu importe. Apportez cette bouteille au dehors, un jour où il fait chaud : vous la voyez se couvrir rapidement de gouttelettes d'eau qui ruissellent à sa surface. La vapeur d'eau répandue dans l'air s'est condensée sur le verre froid.

La pluie est produite par une condensation du même genre. Supposez que le vent souffle de la mer sur le continent. Venant de la surface de l'eau, il amène avec lui beaucoup de vapeur : il est très humide. Si le pays sur lequel il arrive est chaud, la vapeur ne se condense pas et l'air reste transparent comme il était avant. Mais s'il arrive, au contraire, dans une région relativement froide, sa vapeur donne des gouttelettes d'eau liquide. Ces gouttelettes, très fines et très nombreuses, restent suspendues dans l'air : elles forment les nuages. Ces nuages, emportés par le vent, arrivent dans des régions de plus en plus froides ; ils récoltent alors une nouvelle quantité de vapeur qui se condense, et bientôt les gouttelettes sont devenues assez grosses pour tomber rapidement : il pleut.

QUESTIONS.— Qu'est-ce qu'un brouillard ? Un nuage qui s'est formé à la surface du sol.— Un nuage peut-il disparaître sans donner de pluie ? Oui, si le vent le porte dans une région plus chaude ; les gouttelettes d'eau s'évaporent de nouveau et le nuage disparaît. (Extrait des Travaux scolaires.)

Dictées d'orthographe usuelle.

I. LA TOUR DE BABEL.

La terre n'avait qu'une seule prononciation et une seule langue. Bientôt le nombre des hommes s'accrut à un tel point que le même pays ne pouvait plus les contenir. Avant de se disperser sur la surface de la terre, tous ces hommes entreprirent de bâtir une tour dont le faite s'élevât jusqu'au ciel. Déjà leur ouvrage était assez avancé, lorsque Dieu déjoua leur superbe conseil. Tout à coup, Dieu confond leur langue de manière qu'ils ne s'entendaient plus les uns les autres. Ils furent donc obligés d'abandonner leur entreprise et de se disperser. Sem, l'aîné des enfants de Noé, habita l'Asie ; Cham, l'Afrique ; et Japhet, l'Europe. (LHOMOND.)

II. NE TOUCHEZ PAS AUX PETITS OISEAUX.

C'est une vérité de tout temps reconnue que rien n'a été créé inutilement ; que tout dans la grande harmonie de la nature a sa raison d'être, et que les petits oiseaux, qui semblent faits seulement pour chanter le printemps et les fleurs, sont en quelque sorte nos pères nourriciers. Ce sont eux qui, par la guerre incessante et acharnée qu'ils font aux mille légions d'insectes invisibles, protègent les plantes et les fruits et leur permettent d'arriver à maturité. Ce sont les anges gardiens de l'épi de blé. Ne touchons donc pas aux petits oiseaux. Les fermiers qui ont un peu observé savent avec quelle fécondité les insectes se reproduisent : leur multiplication a quelque chose de fabuleux. Ces parasites mangent au moins chaque année le cinquième des produits agricoles. Si l'on parvenait à les détruire, on préserverait l'agriculture d'une perte de plusieurs millions. (*Journal des Instituteurs.*)

III. LE GUERRIER GAULOIS.

Les colliers, les bracelets, les anneaux d'or étincellent de toutes parts chez les guerriers de renom ; l'or, l'argent et le corail ornent leurs sabres et leurs boucliers ; leurs saies, de laine épaisse ou légère suivant la saison, sont bariolées de carreaux aux vives couleurs ou semées de paillettes et de fleurons éclatants. Eblouir ses amis et faire trembler ses ennemis est la plus grande ambition du guerrier. Rien de splendide et de terrible à la fois comme l'aspect d'un chef de guerre. La haute taille est encore exhaussée par un casque d'airain, fait en forme de museau de bête sauvage et surmonté de cornes d'urus ou d'élan, d'ailes d'aigle ou de crinières flottantes ; ses yeux bleus ou verts de mer étincellent sous une épaisse chevelure dont l'eau de chaux a changé la nuance blonde en une teinte enflammée ; de longues moustaches rousses ombragent ses lèvres. Sur son grand bouclier quadrangulaire peint de couleurs brillantes, se relève en bosse quelque figure d'oiseau ou d'animal sauvage, emblème adopté par le guerrier. Un énorme sabre pend sur sa cuisse droite ; il tient à la main deux épieux ou une lance dont le fer, droit vers la pointe, recourbé à la base en replis sinueux, fait d'horribles et de mortelles blessures. (HENRI MARTIN.)

IV. LA VIE DES CHAMPS.

Mon avis est que la vie des champs est la meilleure. Je vais vous en donner des preuves. Aussitôt que l'herbe pousse, et jusqu'à ce que les feuilles tombent, les ouvriers des villes n'ont qu'une chose en tête, celle d'aller le dimanche à la campagne. Si la ville était si bonne qu'on veut bien le dire, ils ne la quitteraient pas précisément le jour où ils ne travaillent pas. Ils la quittent comme un oiseau quitte sa cage. On voit qu'ils ont besoin d'air et de soleil. La joie

qu'ils éprouvent est un peu folle et s'entend de loin. Ils ne suivent plus les chemins ni les sentiers ; ils ne regardent pas toujours aux récoltes qu'ils foulent. Les fleurs font leur bonheur. A la ville, on paie pour avoir des fleurs ; à la campagne, on a pour rien des bouquets charmants. C'est aussi à la campagne qu'on pêche à la ligne, qu'on déjeune en famille sous les grands arbres, que l'on cabriole sur le gazon, que l'on cueille les fruits bien mûrs, beaucoup meilleurs que ceux du marché. Enfin, si la ville était si bonne, on ne verrait pas les gens ramasser leurs économies et se retirer dans les villages, dont ils se plaignaient tant autrefois, et qu'ils sont heureux de retrouver vers la fin de leur carrière. (*Certificat d'études primaires, département des Vosges, France.*)

V. LE LIVRE.

Voici, à ce que l'on raconte, ce qui se serait passé entre deux nègres, dont l'un savait lire et l'autre ne le savait pas : " Que regardes-tu dans ce papier ? demandait l'ignorant.—Ah ! si tu savais, répondit le lecteur, comme cela est amusant ! Il y a des personnes qui parlent ; on entend avec les yeux." Pour un nègre, la définition n'était pas mauvaise ; beaucoup de blancs pourraient s'en faire honneur. Ce nègre, en effet, a compris ce que c'est qu'un livre. Si je demandais la définition d'un livre, j'embarrasserais bien des gens. On sait que c'est un assemblage de feuilles de papier sur lesquelles on a imprimé des caractères ; mais ce qui constitue véritablement le livre, on ne le sait pas, faute de réflexion. Un livre est une voix qu'on entend, une voix qui vous parle : c'est la pensée vivante d'une personne séparée de vous par l'espace ou le temps ; c'est une âme. Les livres réunis dans une bibliothèque, si nous les voyions avec les yeux de l'esprit, représenteraient pour nous les grandes intelligences de tous les pays et

de tous les siècles, qui sont là pour nous parler, nous instruire et nous consoler. C'est là, remarquez-le bien, la seule chose qui dure : les hommes passent, les monuments tombent en ruines ; ce qui reste, ce qui survit, c'est la pensée humaine. On m'a dit que Molière était mort ; je n'en crois rien. Est-ce qu'il ne parle plus sous le masque d'Alceste ? M^{me} de Sévigné, prétend-on, est enterrée depuis mil six cent quatre-vingt-seize ; ce n'est pas vrai : hier encore, je l'ai entendue gronder sa fille. Je la connais, comme je connais M^{me} de Grignan, M^{me} de La Fayette, La Rochefoucauld et tous ses amis, Tout ce monde-là vit et je vis avec eux. (ED. LABOULAYE.)

Phrases à corriger.

1. Ils frappèrent des censures de l'Eglise ceux que Louis XIV avaient pourvu de bénéfices dans leurs diocèses, contrairement aux décrets du concile de Lyon.
2. Malheureusement, le navire, assailli par une violente tempête, jeté à quelques vingt lieues des bancs de Terre-neuve, désemparé et incapable de faire face au vent, fut obligé de retourner au Havre.
3. L'habile et infatigable religieux triompha de tous les obstacles.
4. Puisse sainte Anne agréer la reconnaissance d'une famille que cette grande faveur (une grâce obtenue à la suite d'une neuvaine) a rendu heureuse !
5. Ce qui constitue la plus solide et durable prospérité pour une nation, c'est l'avancement simultané du progrès matériel ainsi que du progrès intellectuel et moral chez ses membres.
6. Cependant, cette lettre (lettre des évêques catholiques d'Angleterre) ne semble nullement avoir surpris la presse anglaise, n'a pas été qualifiée d'ingérence indue, n'a soulevée aucune protestation.

7. Ces qualités lui ont valu (à miss D. V., d'être préservée de la boue des arrières-loges et d'obtenir le don de la foi.

8. Il déclare que quoique l'opposition suscitée contre lui paraît assez étrange, il reconnaît à tout citoyen le droit de se présenter comme candidat.

Corrections.

1. Ils frappèrent des censures de l'Eglise ceux que Louis XIV avait pourvus de bénéfices dans leurs diocèses, contrairement aux décrets du concile de Lyon.

2. Malheureusement, le navire, assailli par une violente tempête, jeté à quelque vingt lieues des bancs de *Terre-Neuve*, désarmé et incapable de faire face au vent, fut obligé de retourner au Havre.

3. L'habile et *infatigable* religieux triompha de tous les obstacles.

4. Puisse sainte Anne agréer la reconnaissance d'une famille que cette grande faveur a rendue heureuse !

5. Ce qui constitue la plus solide et la plus durable prospérité pour une nation, c'est l'avancement simultané du progrès matériel, ainsi que du progrès intellectuel et moral chez ses membres.

6. Cependant, cette lettre ne semble nullement avoir surpris la presse anglaise ; elle n'a pas été qualifiée d'ingérence indue, et n'a soulevé aucune protestation.

7. Ces qualités lui ont valu d'être préservée de la boue des arrières-loges et d'obtenir le don de la foi.

8. Il déclare que, quoique l'opposition suscitée contre lui paraît assez étrange, il reconnaît à tout citoyen le droit de se présenter comme candidat.

Théorèmes d'arithmétique.

THÉORÈMES SUR LE P. G. C. D. ET LE M. C. DE DEUX NOMBRES (1).

THÉORÈME III. 1° Si les quotients de deux nombres par un troisième sont premiers entre eux, ce troisième est le p. g. c. d. des deux autres.

2° Si les quotients d'un nombre par deux autres sont premiers entre eux, le premier nombre est le m. m. c. des deux autres.

DÉMONSTRATION.

1° Hypothèse: $\frac{A}{D}$ ou Q' et $\frac{B}{D}$ sont premiers entre eux.

Conclusion : D est le p. g. c. d. de A et B.

En effet, soit d le p. g. c. d. de A et B.

Il vient $\frac{A}{d} = q$ et $\frac{B}{d} = q'$. D'où $\frac{A}{B} = \frac{q}{q'}$ (1)

On tire de l'hypothèse $\frac{A}{B} = \frac{Q}{Q'}$. Comparant (1) et (2), on a : $\frac{q}{q'} = \frac{Q}{Q'}$

Or, quand on divise deux nombres par leur p. g. c. d., les quotients sont premiers entre eux. Donc q et q' le sont également. Il s'ensuit que les fractions $\frac{q}{q'}$ et $\frac{Q}{Q'}$ sont irréductibles. Or, deux fractions irréductibles égales sont identiques. Donc $q = Q$.

L'égalité des quotients q et Q d'un même nombre A par les nombres D et d entraîne celle des diviseurs D et d .

Donc D est le p. g. c. d. de A et B.

2° Hypothèse: $\frac{M}{A}$ ou Q et $\frac{M}{B}$ ou Q' sont premiers entre eux.

Conclusion : M est le m. m. c. de A et B.

(Démonstration analogue.)

(1) Voir *Journal de l'Instruction publique*, vol. xiv, pp. 271 et 272.

THÉORÈME IV.—*Les quotients du m. c. de deux nombres par ces nombres, pris en ordre inverse, sont ceux de ces nombres par leur p. g. c. d.*

DÉMONSTRATION.

Hypothèse : $\frac{M}{A} = Q$ et $\frac{M}{B} = Q'$.

Conclusion : $\frac{A}{D} = Q'$ et $\frac{B}{D} = Q$.

En effet, soient q et q' les quotients de A et B par leur p. g. c. d. D . Il vient $\frac{A}{B} = \frac{q}{q'}$ (1). De l'hypothèse, on tire $M = A \cdot Q$ et $M = B \cdot Q'$. Donc $A \cdot Q = B \cdot Q'$ D'où $\frac{A}{B} = \frac{q}{q'}$ (2). Comparant (1) et (2), on a : $\frac{q}{q'} = \frac{Q}{Q'}$

On prouve, comme au théorème précédent, que $\frac{q}{q'}$ est une fraction irréductible. D'autre part, $\frac{Q'}{Q}$ est aussi irréductible, car les quotients du moindre multiple de deux nombres par ces nombres sont premiers entre eux. Il s'ensuit que $q = Q'$ et $q' = Q$.

Donc $\frac{A}{D} = Q'$ et $\frac{B}{D} = Q$.

THÉORÈME V.—*Si deux nombres sont premiers entre eux, 1° leur somme et l'un d'eux, 2° leur différence et l'un d'eux, 3° leur somme et leur produit, 4° leur différence et leur produit sont premiers entre eux.*

DÉMONSTRATION.

1° *Hypothèse* : A et B sont premiers entre eux.

Conclusion : $A + B$ et A sont premiers entre eux.

En effet, supposons que $A + B$ et A admettent un diviseur commun d , autre que l'unité. Or, tout nombre d qui en divise deux autres $A + B$ et A divise

leur différence $A + B - A$ ou B . Il s'ensuivrait que A et B auraient un diviseur commun d et ne seraient pas premiers entre eux : ce qui est contraire à l'hypothèse.

Donc $A + B$ et A sont premiers entre eux.

2° *Hypothèse* : A et B sont premiers entre eux.

Conclusion : $A - B$ et B sont premiers entre eux.

(Démonstration analogue).

3° *Hypothèse* : A et B sont premiers entre eux.

Conclusion : $A + B$ et $A \cdot B$ sont premiers entre eux.

En effet, en vertu de la première partie de ce théorème, $A + B$ est premier avec A et B . Donc $A + B$ est premier avec leur produit $A \cdot B$.

4° *Hypothèse* : A et B sont premiers entre eux.

Conclusion : $A - B$ et $A \cdot B$ sont premiers entre eux.

(Démonstration analogue.)

THÉORÈME VI (réciproque du précédent). *Si 1° la somme de deux nombres et l'un d'eux, 2° leur différence et l'un d'eux, 3° leur somme et leur produit, 4° leur différence et leur produit sont premiers entre eux, ces nombres sont premiers entre eux.*

DÉMONSTRATION.

1° *Hypothèse* . $A + B$ et A sont premiers entre eux.

Conclusion : A et B sont premiers entre eux.

En effet, si A et B avaient un facteur commun d , ce facteur diviserait leur somme $A + B$. Dès lors $A + B$ et A ne seraient pas premiers entre eux : ce qui est contraire à l'hypothèse.

Donc A et B sont premiers entre eux.

Remarque. — Les autres parties se démontrent d'une manière analogue.

THÉORÈME VII. — *Si deux nombres sont premiers entre eux : 1° leur somme et leur*

différence, 2° leur somme et celle de leurs carrés, 3° leur différence et la somme de leurs carrés ont au plus 2 pour p. g. c. d.

DÉMONSTRATION.

1° *Hypothèse* : A et B sont premiers entre eux.

Conclusion : A + B et A - B ont au plus 2 pour p. g. c. d.

$$\begin{array}{r|l} A + B & A - B \text{ Divisant } A + B \text{ par} \\ -A + B & \hline 26 & 1 \quad A - B, \text{ on trouve } 2B \end{array}$$

pour reste. On sait que le p. g. c. d. de deux nombres est le même que celui du plus petit et du reste de leur division. Donc le p. g. c. d. de A + B et A - B est le même que celui de A - B et 2B. Or, en vertu du cinquième théorème, A - B et B sont premiers entre eux. Donc le p. g. c. d. de A - B et 2B est au plus 2.

Il s'ensuit que le p. g. c. d. de A + B et A - B est au plus 2.

2° *Hypothèse* : A et B sont premiers entre eux.

Conclusion : A² + B² et A + B ont au plus 2 pour p. g. c. d.

Divisant A² + B² par A + B, on trouve 2B² pour reste (la suite est la même que pour la première partie).

3° *Hypothèse* : A et B sont premiers entre eux.

Conclusion : A² + B² et A - B ont au plus 2 pour p. g. c. d.

(Démonstration analogue.)

Remarque. — Comme la somme et la différence de deux nombres impairs sont des nombres pairs, le p. g. c. d. dans les trois cas sera 2, si les deux nombres sont impairs.

Comme la somme et la différence d'un nombre impair et d'un nombre pair ou vice-versa sont des nombres impairs, le p. g. c. d., dans les trois cas sera 1, si les nombres sont l'un pair et l'autre impair.

Application. — Démontrez d'une manière analogue que si A et B sont pre-

miers entre eux, A² + A. B + B² ont au plus 2 pour p. g. c. d. et que A² - A. B + B² ont 1 ou 3 pour p. g. c. d.

THÉORÈME VIII. — *Le p. g. c. d. de deux nombres est le même que celui du plus petit et du reste de leur division.*

Hypothèse : A > B, le reste de leur division est R.

Conclusion : p. g. c. d. de A et R est le même que celui de B et de B - R.

En effet, soit q la partie entière du quotient de A par B. Il vient A = B × q + R ou A = B × q + B - B + R ou A = B (q + 1) - (B - R).

Si D est le p. g. c. d. de A et B, D divisant B (q + 1), multiple de B et divisant A, divisera leur différence, qui est B - R. Donc D ne peut surpasser le p. g. c. d. de B et B - R.

Si d est le p. g. c. d. de B et B - R, d divisant B (q + 1), multiple de B et divisant B - R, divisera leur différence, qui est A. Donc d ne peut surpasser le p. g. c. d. de A et B.

Il s'ensuit que, D ne pouvant être plus grand que d et d ne pouvant surpasser D, les p. g. c. d. D et d sont égaux.

V. LEBON.

Exercices de calcul.

I. Un ouvrier dépense 55 centins pour l'entretien de sa famille. Au bout de l'année, après avoir payé ses dépenses avec le gain qu'il a fait en travaillant 25 jours par mois, il trouve qu'il a mis de côté \$39.25. Combien a-t-il gagné par jour de travail ?

Rép. \$0.80.

Solution :

La dépense annuelle de l'ouvrier = .55 × 365 = \$200.75.

Son gain annuel = \$200.75 + \$39.25 = \$240.

Il a travaillé pendant 25 × 12 = 300 jours.

Il a gagné $\frac{240}{300} = \$0.80$ par jour.

II. Un ouvrier travaille 300 jours dans l'année, et gagne 90 centins par jour ; il a en outre une rente de \$25 par trimestre. Combien peut-il dépenser par jour, s'il veut économiser \$130 par an ?

Rép. $0.65^5 173$.

Solution :

Le gain annuel de l'ouvrier = $.90 \times 300 = \$270$.

Sa rente annuelle = $\$25 \times 4 = \100 .

Ses revenus annuels = $\$270 + \$100 = \$370$.

Il peut dépenser par an $\$370 - \$130 = \$240$.

Et par jour $\frac{240}{300} = \$0.65^5 \frac{2}{3}$.

III. On achète 4 objets différents pour un prix total de \$253. Le premier vaut \$57.40, le deuxième \$4.40 de plus que le premier, et le troisième \$69 de moins que les deux premiers ensemble. Quelle est la valeur du quatrième objet ?

Rép. \$83.60.

Solution :

La valeur du 2e objet = $\$57.40 + \$4.40 = \$61.80$.

La valeur du 3e objet = $(57.40 + 61.80) - 69 = \$119.20 - \$69 = \$50.20$.

La valeur du 4e objet = $\$253 - (57.40 + 61.80 + 50.20) = \$253 - \$169.40 = \83.60 .

IV. La différence entre le $\frac{1}{3}$ et le $\frac{1}{9}$ d'un nombre est 18 : quel est ce nombre ?

Rép. 81.

Solution :

La différence entre $\frac{1}{3}$ et $\frac{1}{9}$, ou $\frac{3}{9}$ et $\frac{1}{9}$, = $\frac{2}{9}$.

Cette différence de $\frac{2}{9} = 18$.

Le nombre lui-même = $\frac{18 \times 9}{2} = 9 \times 9 = 81$.

V. De quel nombre les $\frac{3}{4}$ de 40 sont-ils les $\frac{3}{5}$?

Rép. 50.

Solution :

Les $\frac{3}{4}$ de 40 = $\frac{40 \times 3}{4} = 10 \times 3 = 30$.

$30 = \frac{3}{5}$ du nombre demandé, ce nombre = $\frac{30 \times 5}{3} = 10 \times 5 = 50$.

VI. Une paire de chevaux et une voiture valent \$700 ; les chevaux valent $\frac{1}{3}$ de plus que la voiture : trouver la valeur des chevaux et celle de la voiture.

Rép. \$400 les chevaux, et \$300 la voiture.

Solution :

Les chevaux valent $\frac{1}{3}$ de plus que la voiture, soit $\frac{4}{3}$.

Les chevaux et la voiture réunis, ou $\frac{7}{3}$, valent \$700.

Le prix des chevaux = $\frac{700 \times 4}{7} = 100 \times 4 = \400 .

Le prix de la voiture = $\frac{700 \times 3}{7} = 100 \times 3 = \300 .

VII. Une bouteille de la contenance d'une pinte est pleine de vin. On vide $\frac{1}{4}$ du contenu, et on achève de remplir avec de l'eau ; on vide ensuite $\frac{1}{3}$ du contenu, et on remplit encore avec de l'eau. Combien alors y a-t-il de vin et d'eau dans la bouteille ?

Réponse : $\frac{1}{2}$ d'eau et $\frac{1}{2}$ de vin.

Solution :

On vide $\frac{1}{4}$ du contenu ; il reste $\frac{3}{4}$.

On remplit avec de l'eau ; puis on vide $\frac{1}{3}$ du mélange ; on retire ainsi $\frac{3}{4} \times \frac{1}{3} = \frac{1}{4}$ de vin.

Il reste $\frac{3}{4} - \frac{1}{4} = \frac{2}{4}$ ou $\frac{1}{2}$ de vin.

On remplit de nouveau avec de l'eau, et alors il y a $\frac{1}{2}$ d'eau et $\frac{1}{2}$ de vin dans la bouteille.

VIII. Un homme vendit une première fois le $\frac{1}{3}$ de sa propriété, une seconde fois le $\frac{1}{3}$ de ce qu'il lui restait, et, une troisième fois le $\frac{1}{3}$ de ce qu'il lui restait encore ; il ne possédait plus alors que 40 acres de terrain ; quelle était l'étendue de sa propriété ?

Réponse : 135 acres.

Solution :

Le premier reste = $\frac{2}{3}$ de la propriété.

Le $\frac{1}{3}$ de $\frac{2}{3}$ = $\frac{2}{3} \times \frac{1}{3}$ = $\frac{2}{9}$.

Le deuxième reste = $\frac{2}{3} - \frac{2}{9}$ = $\frac{6}{9} - \frac{2}{9}$
= $\frac{4}{9}$.

Le $\frac{1}{3}$ de $\frac{4}{9}$ = $\frac{4}{9} \times \frac{1}{3}$ = $\frac{4}{27}$.

Le troisième reste = $\frac{4}{9} - \frac{4}{27}$ = $\frac{12}{27} - \frac{4}{27}$
= $\frac{8}{27}$.

Ce dernier reste = 40 acres.

Et la propriété = $\frac{40 \times 27}{8}$ = 5×27
= 135 acres.

TRIBUNE LIBRE.

Problèmes à résoudre.

Un confrère nous transmet les trois problèmes suivants, et nous prie de bien vouloir en demander la solution dans le *Journal de l'Instruction publique* :

I. Un terrain est divisé en deux parties dont la différence est de 29 arpents $\frac{2}{3}$. Les $\frac{7}{9}$ de la 1^{re} partie égalent les $\frac{11}{9}$ de la 2^e. On demande le prix du terrain tout entier et de chacune des deux parties, l'arpent valant \$25.60.

II. Deux personnes, en réunissant leurs capitaux, constitueraient une somme de \$167,280. La première place ses fonds à 4 % pendant trois mois, et elle se fait un revenu double de celui que toucherait la seconde en plaçant ses fonds à 5 % pendant 7 mois. Quel est le revenu de chacune d'elles pendant ces placements ?

II. Une personne souscrit trois billets : le premier de \$600 est payable dans 4 mois, le deuxième de \$1500 est payable dans 8 mois et le troisième de \$700 est payable dans 10 mois. On désire remplacer ces trois billets par un billet unique à l'échéance d'un an. Quel en sera le montant, le taux de l'intérêt étant de 6 % ?

LECTURE POUR TOUS.

L'éducation des femmes dans la province de Québec.

Discours prononcé au congrès féministe de Montréal par l'hon. P. B. DE LABRÈRE, surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec.

Excellence, Mesdames et Messieurs,

L'éducation des femmes est une des graves préoccupations du jour. L'évolution naturelle des habitudes, l'esprit novateur et les aspirations du siècle tendent à donner à la femme une orientation nouvelle. Les progrès de l'industrie, avec un cortège toujours grossissant d'usines, et la multiplication des machines se substituant à la main-d'œuvre, ont momentanément inquiété les familles ouvrières et rompu le charme du foyer domestique.

Comme toujours des esprits mal équilibrés ont voulu profiter de ces transformations sociales, et ont prôné avec un zèle digne d'une meilleure cause ce qu'ils ont appelé pompeusement l'émancipation de la femme. Ils oubliaient un peu trop facilement ce que le christianisme a fait pour arracher la femme à l'esclavage antique et la réhabiliter aux yeux des nations régénérées.

Il n'est donc pas étonnant que des personnes aux sentiments élevés, aux intentions pures et au cœur débordant

de bonté, s'émeuvent des dangers qui entourent cet être faible et aimant, et cherchent à détourner de lui les maux qui peuvent découler d'une fausse conception de la mission qui lui est assignée.

Je me trouve aujourd'hui en présence d'une association dont un des buts est de travailler à l'amélioration de la condition de la femme, à sa protection et au perfectionnement de son instruction.

La question dont s'occupe en ce moment cette association est celle du travail manuel dans les écoles normales et les écoles publiques. Cette question mérite à un haut degré l'attention de cette réunion distinguée et de tout le pays, car le bien-être des familles exige que les filles reçoivent, dans le cours de leurs études, une instruction pratique et apprennent à tenir convenablement une maison. Quoi qu'en aient dit des esprits par trop aventureux, la prérogative la plus glorieuse de la femme, après l'honneur de la maternité, se trouve dans la tâche qui lui est dévolue d'élever des enfants et d'être la douce ménagère du foyer domestique.

Au Canada, où les grandes fortunes sont rares, où chaque mère de famille est appelée à s'occuper des détails du ménage, à se rendre du salon à la cuisine pour présider aux travaux culinaires, il importe au bonheur domestique que, dès son passage à l'école, la femme reçoive les notions dont elle aura besoin pour remplir efficacement ses devoirs de maîtresse de maison. Ce besoin se fait sentir autant chez les classes aisées que chez les classes moins riches, autant dans les villes que dans les campagnes, et peut-être plus dans les villes qu'ailleurs, car il serait malheureux qu'un homme désertât de *chez soi* pour le club, alléché par l'excellence d'un potage ou d'un service que l'inexpérience de sa femme ne lui permettrait pas d'avoir à sa table.

Voyons aussi l'ouvrier : lorsqu'il arrive le soir de l'usine, fatigué par le travail, si sa jeune fille ou sa femme lui présente un souper bien préparé, quoique modeste, il éprouve de la satisfaction et se sent heureux dans son logis. Au contraire, si le mets qu'on lui offre est mal apprêté, si dans la maison tout est négligé, si le linge est mal reprisé, il gronde, il se fâche peut-être et s'en va, hors de son domicile, secouer sa mauvaise humeur et contracter des habitudes vicieuses.

Des poètes à l'imagination ardente disent : " La femme est un ange." Des philosophes bourrus, probablement célibataires, répliquent : " La femme est un démon." Je ne dirai point avec certains esprits malins : ils ont peut-être raison tous deux ; mais je crois que la femme se rapproche davantage de l'ange et s'éloigne beaucoup du démon, lorsque, aux qualités de l'esprit et du cœur, elle ajoute celles que lui procure une instruction propre à développer ses remarquables aptitudes pour les travaux manuels.

C'est donc vous dire, Excellence et Mesdames, que je suis favorable au principe que l'on étudie en ce moment, et que je verrais avec plaisir la jeune fille se préparer à la redoutable mission de mère de famille, par une étude pratique des travaux auxquels il lui faudra nécessairement se livrer. On ne saurait trop louer les efforts qui sont faits pour vulgariser dans les maisons d'éducation ouvertes à la jeunesse les connaissances usuelles qui concernent les arts et l'industrie.

Dans une conférence faite l'an passé à Toronto, par une femme distinguée de votre association, sur la condition présente du travail manuel dans les écoles au Canada, je lis le passage suivant : " Of the Province of Quebec, I can say " little as only in Montreal is manual " training found. There is no course in

“the Normal schools of the Province nor in the schools generally.”

Cette assertion, je crois, ne rend pas justice à la province de Québec, car le travail manuel a été enseigné de tout temps dans les maisons d'éducation catholiques et les orphelinats dirigés par les communautés de femmes. Il l'est aussi dans plusieurs institutions protestantes.

Je crois qu'il pourrait être utile, Mesdames, pour le bien de la cause que vous avez à cœur, de vous rendre compte des travaux de nos maisons d'éducation, qui, je le regrette, me semblent peu connues, presque ignorées. Cette revue sommaire que nous allons faire ensemble, avec votre bienveillante permission, vous fera mieux juger des améliorations qu'on pourrait introduire au système du travail manuel en opération et des retranchements qu'il conviendrait d'y apporter. Il n'est même pas impossible que les autres provinces du Dominion, sans nullement déchoir, trouvent quelques épis à glaner dans ce champ d'opération de la province de Québec.

A l'école modèle servant d'annexe à l'école normale McGill, on a pourvu à l'enseignement des travaux manuels. A l'école des garçons, il existe depuis sept ans, une boutique de menuisier sous la direction d'un charpentier d'expérience, lequel relève d'un chef qui est à la fois un bachelier ès science et un éducateur expérimenté.

A l'école modèle des filles, depuis le même nombre d'années, il y a une classe de modelage et, plus récemment, il a été établi une classe de cuisine et une autre de couture, où les élèves-maîtresses de l'école normale surveillent les travaux qui s'y font.

Le High School de Montréal possède des ateliers et un Kindergarten, que vous pouvez sans doute avoir l'avantage de visiter durant votre séjour ici. Dans plusieurs autres écoles protestantes, on

s'occupe également de travaux manuels ; mais comme on n'en est encore qu'au point de départ, on ne peut guère en parler comme faisant partie d'un système parfait.

A l'école normale Laval des filles, à Québec, les travaux manuels sont aussi en honneur : on y enseigne le tricot à l'aiguille, le tricot au crochet, la broderie en soie, la broderie au plumetis, la couture à l'aiguille et la coupe des vêtements. Ces mêmes ouvrages sont enseignés par les élèves-maîtresses aux élèves de l'école modèle annexe. A cette école on donne de plus des leçons théoriques d'économie domestique et de cuisine.

Dans les pensionnats de jeunes filles sous la direction des religieuses, qui, dans la province, sont au nombre de 340, on enseigne partout la couture, le tricot, la broderie, etc. Dans certaines institutions, on enseigne plus que cela. Laissez-moi vous en citer quelques-unes.

Au couvent de Sillery, près de Québec, les enfants, dès le plus bas âge, sont initiées aux travaux manuels. Dans la classe enfantine, qui renferme les filles de cinq à huit ans, on leur montre, pendant une heure chaque jour, le tricot, les points de marque, la couture simple, le crochet et les petits ourlets. Dans le sixième cours, comprenant les enfants de 7 à 10 ans, celles-ci cousent, font des chemises pour les pauvres ou des pièces pour trousseau de petits enfants.

Dans les cours plus avancés, on s'occupe de broderie et une journée par mois est employée au raccommodage.

Dans le deuxième cours, on apprend la coupe des habits, et dans le premier cours on ajoute aux travaux de couture les travaux de l'art culinaire. Les élèves vont à la cuisine choisir elles-mêmes les viandes que le boucher apporte au couvent, faire le potage, présider à la cuisson des viandes, mettre la table, etc. Les dîners qu'elles préparent, me dit-on, jouissent d'une saveur plus élogieuse que tous les discours.

Au monastère des Ursulines, à Québec, tous les jours de la semaine, il y a classe d'ouvrage, une heure durant, pendant laquelle les élèves taillent, confectionnent ou préparent leur linge intérieur, leurs robes, s'occupent à tous genres de tricots et de broderies. Le samedi, durant deux heures, leçons d'économie et de propreté pratique au dortoir, pendant lesquelles les élèves mettent en ordre leurs alcôves, ce qui comprend le balayage, l'époussetage, le frottage, la fourbissure. De temps à autre, on conduit à la cuisine et à la dépense un groupe d'élèves plus âgées pour les initier aux mystères de l'art culinaire.

J'ajouterai que cet amour du travail manuel, les élèves des Ursulines et je pourrais ajouter des couvents de toutes nos villes, l'emportent et le perpétuent pratiquement dans le sein de leurs familles et dans les sociétés charitables, où elle confectionnent des masses d'habits pour les déshérités de la fortune et les orphelins.

Pardonnez-moi cette nomenclature, Mesdames, mais je la crois utile au but que vous voulez atteindre.

Voulez-vous maintenant jeter un regard sur les travaux manuels de nos orphelinats ?

Prenons l'hospice des sœurs de la charité à Québec, qui renferme deux cents orphelines. Les petites orphelines vont à la classe toute la journée; les grandes n'y vont qu'une demi-journée. Le matin, toutes se mettent au ménage commun des différentes pièces de la maison. Puis certains groupes s'occupent ensuite à défaire la laine, à carder, filer et tisser les étoffes, flanelles, catalognes. D'autres groupes remplacent les premiers, l'après-midi.

Au réfectoire, les enfants sont chargées de dresser les tables, de préparer ce qu'il faut pour chaque repas.

Il y a l'atelier de couture où l'on fait

robes, manteaux, tabliers, jupons, etc. Les élèves font aussi les réparations dans une lingerie de 200 enfants, et des machines à coudre sont à leur disposition.

Traversons le fleuve de Québec à Lévis, et rendons-nous à l'orphelinat de St-Joseph de la Délivrance. On y trouvera les mêmes règlements qu'à Québec.

Les travaux manuels s'enseignent sur une plus vaste échelle à l'école de réforme et d'industrie, qui est sous la direction des sœurs du Bon-Pasteur, à Québec. Ils comprennent les différents genres de couture; on y apprend à filer la laine, à tricoter bas, gants, mitaines, etc., voire même à réparer les chaussures. Les plus grandes élèves font le blanchissage et le repassage; elles apprennent à préparer les aliments. Les petites filles incapables de ces derniers travaux, ont d'autres occupations en rapport avec leur âge et leurs forces physiques.

Qu'on interroge, au reste, outre les communautés enseignantes, les sœurs de charité qui, à Montréal, aux Trois-Rivières, à St-Hyacinthe, à Sherbrooke et autres endroits de la province, prennent soin des enfants, toutes elles vous répondront que leurs élèves, même les plus jeunes, apprennent à travailler de leurs mains, tout en s'instruisant.

Je crains, Excellence et Mesdames, vous avoir fatiguées; cependant permettez-moi la mention d'une autre institution, et ce sera la dernière. Elle est unique, je pense, dans le Dominion, ce qui prouve que la province de Québec, souvent en butte à la critique, renferme, malgré tout, quelque chose de bon, de très bon. Je veux parler de l'école ménagère de Roberval, au lac St-Jean, sous la direction des Dames Ursulines. La mission de ces distinguées institutrices est de préparer les jeunes filles aux travaux des champs. Le programme d'étude renferme un cours d'agriculture,

d'horticulture. Les élèves qui suivent ce cours spécial font à tour de rôle leur semaine d'expérience à la laiterie et la beurrerie, au jardin, à la cuisine, à la basse-cour, à la lingerie et à la filature. Elles apprennent le tissage des toiles, des étoffes, le travail de la laine et du lin dans toutes ses variétés, et la coupe des vêtements.

La province attend les résultats les plus féconds d'une telle institution ; la réputation de la maison va croissant, et déjà son programme d'enseignement a été demandé à Sa Grandeur Mgr Bégin par des sociétés agricoles de France.

Je rappellerai aussi que la direction de l'école ménagère de Roberval a reçu du gouvernement de Québec la distinction du " Mérite agricole."

S'il vous plaisait, Mesdames, de vous diriger un jour vers les rives charmantes du lac St-Jean, vous jugeriez sur place de l'excellence du cours éminemment pratique et utile qui s'y donne.

Cependant, pour ce qui regarde les travaux manuels à l'école, il se présente de sérieuses difficultés. Je ne crois pas que dans les écoles primaires à la campagne, sous la direction d'une seule institutrice, on puisse enseigner avec efficacité aux jeunes filles, les travaux manuels, tels que l'art culinaire, la coupe des habits ou autres travaux de ce genre. Le temps que les parents peuvent permettre à leurs enfants de passer à l'école est à peine suffisant à la formation générale qu'ils requièrent.

Au reste, chez les cultivateurs de notre province, les enfants, dès l'âge de raison, aident aux travaux du ménage ou de la ferme, et cette instruction donnée à la maison par la mère, remplace bien celle que les jeunes filles pourraient recevoir à l'école.

On pourrait proposer l'établissement d'écoles spéciales où les travaux manuels auraient une part plus grande et plus progressive qu'à la maison ; mais

on viendrait se heurter contre le coût dispendieux de l'organisation et de l'entretien de ces établissements, tout à fait disproportionné, je crois, à nos ressources actuelles.

Je me hâte de terminer.

Puis-je vous avoir convaincues que les maisons d'éducation de la province de Québec ne sont pas aussi en arrière de leur siècle que des touristes un peu superficiels pourraient le croire, et quant à ce qui concerne les travaux manuels en particulier, elles réalisent depuis longtemps des idées que l'on croit nouvelles. Sous le manteau de leur modestie, elles dérobent souvent aux regards, tous les secrets de leur zèle et de leur dévouement ; mais elles n'ont pas moins une œuvre durable que le temps ne peut que perfectionner.

Vous tendez vers un noble but, Mesdames ; rendez-vous compte par vous-mêmes de la plus ou moins grande efficacité des programmes que j'ai mis sous vos yeux ; visitez nos pensionnats de jeunes filles ; vous examinerez leurs travaux, vous les comparerez avec ceux que vous aurez vus ailleurs, et, chose certaine, nos communautés enseignantes seront heureuses d'accepter vos utiles suggestions, comme elles le seront aussi de partager avec les institutions des autres provinces les fruits de leur expérience et de leur dévouement éclairé à la cause noble et grande de l'éducation.

En finissant, je demande pardon à mon auditoire distingué de lui offrir un travail aussi incomplet, n'ayant eu que quelques heures à moi pour le préparer. Je compte sur votre indulgence, Mesdames, et j'offre à Son Excellence Lady Aberdeen, qui manifeste un intérêt si profond au développement intellectuel de ce jeune pays, mes remerciements pour sa gracieuse invitation d'assister à cette réunion importante.

Variétés.

Les rapports de l'armée anglaise signalent, à la date du premier janvier dernier, la présence sous les drapeaux de 221,151 officiers et soldats. Ce chiffre est le plus considérable qu'il y ait eu d'enregistré depuis 20 ans. La réserve compte 82,674 hommes ; la milice enrôlée 121,667 ; les volontaires 231,328, ce qui donne un total général de 650,000 hommes, sans avoir recours aux contingents des Indes ou des colonies.

Il s'est manufacturé aux Etats-Unis, en 1895, 70,000,000 lbs d'*oléomargarine* ; il faudrait 500,000 vaches laitières pour fournir une égale quantité de beurre. Ce faux beurre—car chez nos voisins, il tient généralement la place du beurre véritable—s'est vendu presque aussi bien que ce dernier. Les cultivateurs américains qui se livrent à l'industrie laitière, se plaignent vivement de cet état de choses : ils prétendent que la fabrication de la *margarine* leur enlève annuellement de \$6,000,000 à \$7,006,000.

Chemins de fer en Europe.—Un journal scientifique anglais vient de publier une étude intéressante, qui donne lieu à des comparaisons sur l'importance des voies ferrées dans différents pays. Au 31 décembre 1895, les chemins de fer en activité en Europe mesuraient un total de 25,875,530 kilomètres. L'Allemagne tient la tête du tableau avec 4,813,800 kilomètres, et la France vient immédiatement après, avec 4,205,460 kilomètres.

L'Angleterre ne vient qu'en troisième ligne avec 3,606,730 kilomètres, et la Russie en quatrième rang, avec 3,513,730. Mais, avant la fin de l'année 1896, la troisième place appartiendra à la Russie, qui a 362,000 kilomètres de voies ferrées

en construction, tandis que la Grande-Bretagne a à peine 105 kilomètres.

L'Autriche possède 3,172,540 kilomètres de chemins de fer ; l'Italie, 1,144,790 ; l'Espagne, 1,282,990 ; la Suède, 975,200 ; la Belgique, 585,650 ; la Suisse, 427,290 ; la Hollande, 281,690 ; la Roumanie, 272,510 ; le Portugal, 247,520, et le Danemark, 239,366 kilomètres.

Comparativement à son territoire, la Belgique est le pays qui possède le plus de voies ferrées.

Pensées diverses.

La société, dans sa plus grande sagesse, ne peut donner qu'un code ; dans ses plus grandes miséricordes, ne peut ouvrir qu'un hôpital ; dans ses plus grandes rigueurs, ne peut que dresser un échafaud. Avec des lumières, des ressources, une puissance fatalement bornées, elle doit cependant satisfaire à des besoins sans nombre, combattre et réprimer des erreurs infinies. Pour suffire à la tâche, elle a besoin d'un élément divin qui est en elle ce que l'âme est dans le corps de l'homme : c'est la religion, flambeau des esprits frein des passions, consolation des cœurs.

(LOUIS VEUILLOT.)

* * *

La doctrine de l'Évangile n'a point son siège dans la tête, mais dans le cœur ; elle n'apprend point à disputer, mais à bien vivre.

* * *

L'homme qui viole les secrets de l'amitié ne saurait plus inspirer de confiance ; il ne trouvera plus d'amis selon son cœur.

(ECCLE)

* * *

La première et la plus importante connaissance que la société chrétienne

doive donner à l'homme est la connaissance de Dieu: elle doit la lui donner pour lui et pour elle-même.

(LOUIS VEUILLOT.)

* * *

On a peine à expliquer la contradiction inouïe d'hommes prétendant fonder l'ordre social sur l'altruisme et proscrire la religion, qui seule peut l'inspirer; car prétendre que, dans l'homme, abandonné à ses instincts, l'amour d'autrui peut primer l'égoïsme, c'est faire trop bon marché de la méthode d'observation.

(EDMOND VILLEY.)

BIBLIOGRAPHIE.

Publications reçues.

Le *Journal de l'Instruction publique* accuse avec reconnaissance réception des publications et ouvrages suivants:

Bulletin de la bibliothèque et du musée du collège de Saint-Laurent, n° 8 et n° 11, brochures in-8° de 21 et de 28 pages respectivement.

Le Système métrique décimal, par M. A. DE GRANDPRÉ, 1 vol. in 80 de 55 pages.

Le Système métrique comprend: *Mesure de la terre, Mesures françaises comparées à celles des Etats-Unis et de l'Angleterre, Tableau de la valeur en francs de toutes les monnaies du globe, Unités électriques, Mesure de la température, Mesure de la chaleur et de la lumière, Diapason, Premier méridien.*

C'est une étude très intéressante, et qui ne saurait manquer d'être d'une grande utilité spécialement au financier, au commerçant, et à tout professeur chargé de l'enseignement du calcul dans nos écoles.

L'Agriculture dans les écoles, par les FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. 1 vol. in-12 de 190 pages, avec de nombreuses gravures intercalées dans le texte.—C.-O. Beauchemin & fils, libraires-imprimeurs, Montréal.

L'ouvrage est divisée en 42 leçons, qui correspondent aux 42 semaines de l'année scolaire.

Chacune de ces leçons est suivie d'un questionnaire et de quelques problèmes d'arithmétique relatifs à l'agriculture, et spécialement préparés pour les enfants;—puis, sous le titre de *Expériences et Excursions*, des renseignements et notes pédagogiques qui seront une aide précieuse pour le maître.

Ce manuel est très bien fait: la gradation est simple et naturelle, et le style en est tout à fait approprié à l'intelligence des enfants. Nous souhaitons qu'il soit introduit dans les écoles de cette province.

Le Courrier du Livre, revue mensuelle de 12 pages in-8° par livraison.—Québec, Léger Brousseau, imprimeur-éditeur, rue Buade, 11 et 13.

Abonnement: \$1 par an.

Le *Courrier du Livre* " contiendra des articles spéciaux de bibliographie et de bibliophilie, enrichis de reproductions fac-similaires d'autographes, d'ex-libris, d'estampes, de frontispices d'incunables. Il donnera un bulletin analytique des publications les plus dignes de remarque, parues durant le mois écoulé, ainsi qu'une nomenclature des principales publications du Canada, de la France et des Etats-Unis."

Bulletin des Recherches historiques.

Sommaire de la livraison de juin :

Saint-Epiphanie de Viger, PIERRE-GEORGES ROY; *La famille Lefebvre de La Barre*, J. EDMOND ROY; *Le chemin Gomin*; *Réponses*; *Ile aux Ruoux*, T. P. BÉDARD; *Landriène*, J. E. R.; *L'intendant Bigot*, E. Z. MASSICOTTE; " *Le dernier coup de canon*", P. G. R.; *Mariés cinq fois*, L.-A. DÉROME; *L'origine du mot Manitoba*, l'abbé GEORGES DUGAS; *Le drapeau tricolore*, FRANÇAIS; *l'abbé Urbain Boiret*, T. E. R.; *La Pérouse à Québec*, P. G. R.; *L'imprimeur Charles LeFrançois*, J. E. R.; *Questions*.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Le prix de l'abonnement est de UN DOLLAR par année, payable d'avance, pour le Canada et les Etats-Unis. Pour la France et les pays de l'union postale, six francs cinquante centimes.

Nous ne pouvons fournir que les volumes V, VI, VII, VIII et IX, XII, XIII et XIV.

Prix de chaque volume broché: Un Dollar. Chaque numéro se vend séparément 10 cts.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
BOITE POSTALE No 2030 Montreal (Canada.)